

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D55-2019

Séance du 26/09/2019 – Convocation du 17 septembre 2019

Compte rendu affiché le 1^{er} octobre 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Myriam MARMONIER par Guillemette DEBORDE ; Maria DA SILVA-PIRES par Marine MATHEY ; Marc GRAZIANA par Xavier LAURE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Mise en place du projet "Neuville Bénévolat"

Issu du Plan Local de la Vie Associative (PLVA), le projet "Neuville Bénévolat" vise à apporter une réponse à deux constats : le manque de bénévoles évoqué par de nombreuses d'associations dont le bon fonctionnement dépend beaucoup de l'engagement gratuit de personnes d'une part, et d'autre part la volonté de citoyens de s'investir sans pour autant prendre une adhésion permanente souvent considérée trop contraignante.

Le projet "Neuville Bénévolat", qui entre à partir d'octobre dans une phase d'expérimentation d'une durée d'un an, est un service de mise en relation entre les associations neuvilloises en recherche de bénévoles et les personnes désireuses de s'investir, ponctuellement ou pendant une période plus longue, dans une activité associative ou dans le cadre d'un évènement ou d'une animation.

L'expérimentation concerne également les manifestations organisées par la Commune, telles que les festivités de la fête nationale ou du 8 décembre, ainsi que tous évènements municipaux permettant d'associer des personnes volontaires.

"Neuville Bénévolat" s'adresse à toute personne neuvilloise quel que soit son âge, ses disponibilités ou ses compétences. Chaque personne désireuse à s'investir est reçue en Mairie afin de connaître ses préférences et domaines de compétences. Lorsque le profil du bénévole correspond aux besoins d'une association, la mise en relation avec le responsable associatif est organisée par le Pôle Vie locale, Culture & Proximité de la Commune.

Pendant l'intervention dans le cadre d'un évènement organisé par la commune, les bénévoles sont couverts par l'assurance de la ville ; ils ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public. Une formalisation écrite de leur participation à l'évènement communal est organisée préalablement.

Les associations, elles, s'engagent à assurer la protection de bénévoles non-adhérents par leur assurance. Afin de formaliser cet engagement, elles signent un contrat d'adhésion au dispositif "Neuville Bénévolat" préalablement à l'accueil d'un bénévole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Plan Local de la Vie Associative,
- CONSIDÉRANT que la mise en relation entre des bénévoles potentiels et des associations en recherche de volontaires rencontre l'intérêt public local,
- **ADOpte le projet "Neuville Bénévolat",**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de cette décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 septembre 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 1^{er} octobre 2019
- Publication ou affichage le 2 octobre
2019

Valérie GLATARD, Maire.

